



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Ouverture de la discussion générale	
Discours de M. Aranha (Brésil).....	17
Discours de M. Dulles (Etats-Unis d'Amérique).....	18
Discours de M. Adjei (Ghana).....	22
Discours de M. Fujiyama (Japon).....	23

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la discussion générale

1. M. ARANHA (Brésil) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'éprouve un plaisir tout particulier à être le premier, aujourd'hui, à vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée, pour cette douzième session; c'est un hommage rendu à vos qualités personnelles, à votre dévouement à l'Organisation des Nations Unies et enfin à l'appui précieux que votre pays a constamment donné à notre organisation.

2. Dix ans ont passé depuis l'époque où j'ai eu l'honneur de siéger parmi vous et même de présider les débats de l'Assemblée. C'est avec une profonde émotion que, 10 ans plus tard, je retrouve la même volonté de servir notre idéal, chez mes nouveaux collègues tout autant que chez mes anciens compagnons qui, comme moi-même, sont revenus ici œuvrer pour la cause commune. Il y a 10 ans, une guerre pénible venait de se terminer et, à l'Organisation, nos conversations et nos préoccupations portaient surtout sur la paix. Aujourd'hui, alors que la paix est plus nécessaire que jamais à la survie de l'humanité, on ne parle pour ainsi dire que de guerre. Chacun sait que, depuis la fin de la guerre, au lieu de désarmer, les nations ont non seulement poursuivi la course aux armements, mais encore inventé des armes terribles dont quelques grandes puissances ont pratiquement le monopole. Il semblerait que le triste privilège de décider de la paix ou de la guerre appartienne à ceux qui détiennent la nouvelle source d'énergie ou qui pourraient la déterminer dans l'avenir. On pourrait donc craindre qu'il se crée un climat qui tolérerait l'existence de dictatures mondiales à l'ombre même de l'Organisation des Nations Unies, ce qui serait la négation même de l'esprit qui a présidé à la naissance de notre organisation.

3. Ainsi les peuples du monde se voient imposer un nouveau mode de vie. Au lieu de voir régner la sécurité et la confiance parmi les nations, au lieu de voir s'élever le niveau de vie de chacun et se développer le respect de l'égalité des hommes, nous nous heurtons encore aux contrôles et aux obstacles qui s'opposent à une totale coopération juridique, économique et

sociale. La liberté, l'égalité des individus et des peuples, la paix elle-même, risquent d'être compromises. 4. J'espère que mes collègues voudront bien me pardonner si ma comparaison entre 1947 et 1957 semble assez pessimiste. Mais je puis vous assurer que, comme moi, le peuple brésilien et son gouvernement restent convaincus que c'est ici, à l'Organisation des Nations Unies, que l'on peut et que l'on doit trouver une solution pacifique aux problèmes et aux conflits régionaux et mondiaux.

5. Le Brésil possède une grande partie de la superficie, de la population et des ressources naturelles des Amériques. Nous nous trouvons actuellement dans une phase de développement intense. Nos aspirations nationales ne dépassent pas les limites de nos possibilités, de nos frontières ou de nos traditions pacificatrices.

6. Depuis plus d'un siècle, nous sommes attachés aux principes et aux engagements du panaméricanisme qui ont fait de notre continent non seulement un continent uni, mais qui nous ont également donné une façon de penser, de sentir unique et qui nous ont même forgé une attitude internationale commune. Le panaméricanisme s'est intégré dans l'esprit de l'Organisation des Nations Unies afin de mieux servir la cause de la paix mondiale. L'Organisation qui dessert notre continent s'est toujours efforcée de défendre les intérêts du monde entier, de favoriser le progrès universel. Les pays de notre continent n'ont reçu qu'une infime partie des milliards de dollars que l'Amérique a donnés au monde pendant les années qui ont suivi la création de l'Organisation des Nations Unies. Les gouvernements des Etats d'Amérique ont approuvé et même applaudi la décision prise par l'un d'eux d'affecter à l'Europe occidentale et orientale, et même à l'Asie, des sommes qui, en un an, dépassaient ce que ce pays avait donné en 10 ans aux nations sœurs du continent. Cette attitude des Etats-Unis envers les pays d'outre-mer n'a nui en rien à l'esprit du panaméricanisme. On y a vu au contraire une nouvelle affirmation de son importance mondiale. Les fondateurs de notre système n'ont jamais eu pour objet de créer un continent prospère et heureux alors que la pauvreté et le malheur régneraient dans le reste du monde. Seuls des gouvernements qui ne sont pas véritablement et profondément démocratiques peuvent songer à créer un bien-être dont tous ne puissent pas profiter.

7. C'est pour cette raison qu'au milieu de la guerre les pays d'Amérique ont approuvé la création d'institutions internationales dont le principal objectif était de hâter la reconstruction des régions dévastées. A cette fin, ils ont fourni le meilleur des ressources dont ils disposaient. L'organisation financière internationale créée à la Conférence monétaire et financière des Nations Unies, qui s'est tenue à Bretton-Woods, en juillet 1944, avec la participation de tous les pays américains comprenait la Banque internationale pour

la reconstruction et le développement. Deux missions également importantes lui ont été assignées: reconstruire les régions dévastées par la guerre et, à plus longue échéance, accorder une assistance aux pays économiquement sous-développés.

8. Aujourd'hui, nous pouvons constater non seulement que les nations qui ont le plus souffert de la guerre ont entièrement retrouvé et même dépassé leur niveau de vie d'avant guerre, au moment où, si l'on tient compte de l'accroissement démographique, le revenu national réel et le revenu par habitant des autres nations tendent à diminuer. Je ne veux pas dire que l'on doit appliquer le même niveau économique à tous les pays; mais, au-delà d'une certaine limite, l'inégalité peut compromettre la coopération mondiale. Cependant, pour en revenir au redressement d'après guerre, nous pouvons constater que certains des pays reconstruits ont même entrepris des programmes d'investissements afin de favoriser le progrès économique d'autres régions. Il est indéniable que la tâche de reconstruction est achevée.

9. C'est pourquoi il est temps que les Nations Unies, par l'intermédiaire des institutions spécialisées, mettent l'accent qui convient sur le développement et sur l'équilibre économique et social. Dans le cas particulier de la Banque internationale par exemple, il faut absolument qu'elle accorde au développement la priorité jusqu'ici réservée à la reconstruction.

10. Ce que je viens de dire de ces problèmes traduit, j'en suis persuadé, non seulement le point de vue de mon pays, mais aussi celui de tous les peuples d'Amérique. Il ne faut pas en déduire que nous formons un "bloc" et nous n'avons, en fait, aucun désir d'en former un. Les républiques d'Amérique ne sont pas animées de préoccupations exclusivement limitées à leur continent; elles ont un système de pensée politique, de vie, d'existence et de relations internationales bien défini.

11. Je me retrouve aujourd'hui parmi vous et le mandat que m'a confié mon gouvernement est le même, la foi que j'ai en notre organisation aussi grande. Nous nous trouvons en face d'une multiplicité de problèmes. Je n'en citerai que quelques-uns: reconnaissance par un plus grand nombre de pays de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice; égalité des Etats; droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; indépendance des territoires sous tutelle; réglementation, limitation et réduction équilibrée des armements et des forces armées; développement économique et social, assistance technique, etc. Ces problèmes, il ne faut en surestimer ou sous-estimer ni l'importance ni la difficulté; il ne faut surtout pas les tenir pour insolubles. Ce sont les problèmes éternels de l'humanité, que l'homme doit résoudre s'il veut survivre. La plupart se sont posés parce que nous n'avons pas su les prévoir. Il nous appartient de les résoudre. Pour les hommes de bonne volonté, l'erreur est temporaire et peut très bien servir de stimulant, élever la pensée et améliorer l'action.

12. Ainsi l'exacerbation du nationalisme dans le monde est un effet et non une cause. C'est l'effet du manque de compréhension, de la répartition inégale des ressources économiques et financières, des produits et des excédents; voilà ce qui a créé et intensifié les revendications nationales et populaires de toutes sortes, au demeurant justifiées. Il ne faut pas reprocher aux pays peu évolués ni à ceux qui, comme le Brésil, sont en voie de développement, leur tendance actuelle à la méfiance, au scepticisme en ce qui concerne une coopération mondiale équitable et rationnelle. Il est naturel

que tout peuple souhaite être maître de sa destinée, qu'il souhaite vivre avec et pour les autres et non dépendre d'eux. Nul ne désire l'appauvrissement des riches ou l'affaiblissement des forts. Ce que nous souhaitons, c'est un équilibre des puissances; nous voulons que tous les peuples puissent accéder plus équitablement aux sources de prospérité et de bien-être. Si nous nous écartons d'une telle ligne de conduite, notre tâche ici sera vaine, et les problèmes mondiaux se multiplieront en même temps que s'accéléra la course aux armements baptisée paix, que s'aggraveront la misère, les épreuves et la crainte des conflits que nous nous sommes attachés à éliminer pour toujours de la vie des peuples.

13. Ma tâche ici c'est de poursuivre les efforts que vous, Monsieur le Président, comme nos prédécesseurs, avez faits au cours des autres sessions de l'Assemblée générale. Ces efforts sont dirigés, comme par le passé, vers la réalisation des buts et des objectifs des Nations Unies. Notre dessein est de résoudre tous les problèmes internationaux, selon les principes énoncés dans la Charte, principes que le Secrétaire général a résumés si remarquablement dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation [A/3594 et Add.1].

14. Tels sont notre tâche, notre mission, notre devoir. Pour nous, le meilleur encouragement est l'assurance qu'hommes et femmes, de tous les coins du monde, attendent des Nations Unies impulsion et aide, et qu'ils mettent en nous leur dernier espoir de paix et de sécurité. Il ne nous sera peut-être pas toujours possible d'atteindre nos objectifs, mais il est important de savoir que notre organisation est à même d'être présente partout où la force cherche à revêtir le masque du droit. Peut-être ne réussirons nous pas, mais l'Organisation des Nations Unies, elle, doit continuer à aller de l'avant.

15. Je ne puis croire que, dans le monde troublé où nous vivons, on cherche à fermer les portes de cette maison sans comprendre que le monde serait plongé dans l'horreur de la guerre, que les relations entre les peuples seraient à jamais compromises et que les espoirs les plus chers de l'humanité seraient anéantis.

16. M. DULLES (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: J'ai eu le grand honneur de participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Je suis heureux de continuer cette participation en prenant la parole, aujourd'hui, au début de cette discussion générale qui ouvre les travaux de la douzième session de l'Assemblée générale.

17. L'année écoulée a été marquée par la fondation d'un nouvel et important organisme international, l'Agence internationale de l'énergie atomique. Comme tous ceux d'entre nous qui étaient présents le 8 décembre 1953, je me rappelle la noble allocution prononcée par le président des Etats-Unis, M. Eisenhower. Nous devons, a-t-il dit, trouver le moyen "grâce auquel le génie inventif miraculeux de l'homme ne sera pas l'instrument de sa mort, mais le bienfaisant auxiliaire de sa vie". [470^{ème} séance, par. 125.] A cette fin, le président Eisenhower a proposé la création d'une Agence internationale de l'énergie atomique. La réalisation de ce projet n'a pas été facile. Au début, il y a eu des obstacles considérables. Il a fallu quatre années de patience, de fermeté et de diplomatie pour atteindre notre but. Mais c'est enfin chose faite.

18. L'Organisation des Nations Unies a également consacré, au cours de l'année écoulée, beaucoup de temps à l'Egypte et à la Hongrie. Je n'y reviendrai pas aujourd'hui, car nous nous en souvenons tous très

bien. Je rappellerai cependant que, parlant de ces questions à la première session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale [561ème séance], je me suis référé à l'Article premier de la Charte des Nations Unies, qui prévoit le règlement pacifique des différends "conformément aux principes de la justice et du droit international". J'ai alors exprimé l'espoir qu'à l'avenir nous pourrions insuffler une vie nouvelle à ce principe. Malheureusement, il y a aujourd'hui beaucoup d'injustices dans le monde. La division de l'Allemagne par la force est une de celles qui viennent immédiatement à l'esprit. Il semble aussi que de nombreux Membres de l'Organisation se montrent peu disposés à se conformer à l'Article 36, qui stipule que, "d'une manière générale, les différends d'ordre juridique devraient être soumis par les parties à la Cour internationale de Justice". S'il est une chose que l'histoire a prouvée, c'est qu'il est impossible de maintenir indéfiniment la paix si elle n'est pas fondée sur la justice et le droit.

19. J'en viens maintenant à la limitation des armements. C'est là une des tâches essentielles que la Charte confie à l'Organisation des Nations Unies. La limitation des armements est une tâche pour le moins difficile, compliquée aujourd'hui par une profonde méfiance. Ce qui est pire encore, c'est qu'il existe maintenant des armes nouvelles devant qui la science est impuissante. Dans sa proposition du 10 mai 1955, l'Union soviétique indiquait qu'il était impossible d'empêcher "la fabrication clandestine de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène". Aussi conclut-elle :

"Tant que l'on ne créera pas un climat de confiance dans les relations entre les Etats, tout accord sur l'établissement d'un contrôle international aurait uniquement pour effet d'endormir la vigilance des peuples. Il pourrait créer l'illusion de la sécurité, alors qu'en réalité il y aurait... menace d'une attaque soudaine..." [DC/71, annexe 15, p. 24.]

Ainsi s'exprimait l'Union soviétique.

20. Nous sommes d'accord sur la nécessité de créer "un climat de confiance". Mais comment y parviendrons-nous? Il y a un moyen: c'est pour les grandes puissances militaires de prouver par leur comportement qu'elles remplissent les engagements inscrits dans la Charte des Nations Unies. Malheureusement, ce fondement de la confiance fait défaut. Il suffit de rappeler la résolution récemment adoptée par l'Assemblée [1133 (XI)] au sujet du sort tragique de la Hongrie.

21. Il y a cependant un autre moyen d'établir la confiance: que les grandes puissances militaires acceptent une inspection sur la base de la réciprocité, ce qui rendrait fort improbable "l'attaque soudaine" dont parlait la note soviétique. Alors on n'aura pas à se fier à la seule parole ou aux intentions seules. La mauvaise foi serait si vite découverte qu'elle ne serait pas une tactique profitable, même pour ceux qu'elle tenterait. Telle est l'idée qui est à la base du plan des "cieux ouverts" [DC/71, annexe 17] que le président Eisenhower a proposé à la Conférence des chefs de gouvernement des quatre puissances, qui s'est tenue à Genève en 1955. Cette idée a été immédiatement accueillie avec enthousiasme dans le monde entier et l'Assemblée l'a reprise [résolution 914 (X)]. Elle constitue le pivot des propositions [DC/113, annexe 5] sur lesquelles quatre des cinq membres du Sous-Comité de la Commission du désarmement se sont mis d'accord le mois dernier.

22. J'exposerai brièvement ces propositions communes, car il n'est pas douteux qu'elles tiendront une

grande place dans les délibérations de la douzième session.

23. En premier lieu, les propositions communes fourniraient des garanties contre toute attaque soudaine grâce à une inspection sur la base de la réciprocité. Le président Eisenhower avait proposé, à cette fin, un système d'inspection aérienne, M.M. Boulganine et Khrouchtchev, une inspection terrestre. Les propositions des Quatre visent à combiner les deux.

24. Pour ce qui est des zones d'inspection initiales, les Quatre laissent à l'Union soviétique un large choix. Si l'URSS autorise l'inspection de son territoire, ainsi que de l'Europe orientale, elle pourra inspecter toutes les régions d'où elle affirme craindre une attaque, c'est-à-dire l'Europe occidentale, les Etats-Unis et le Canada. Les Etats-Unis possèdent quelques bases dans d'autres régions du monde et, comme je l'ai dit à la Conférence de Genève, en 1955, ils ne verraient aucun inconvénient à ce que celles-ci soient également soumises à une inspection. Si l'Union soviétique préfère se contenter d'un début modeste, à titre d'expérience, le Canada, le Danemark, la Norvège et les Etats-Unis d'Amérique acceptent de lui offrir une zone d'inspection dans le Nord. On est également disposé à prévoir une zone initiale en Europe. Les propositions communes traitent donc de ce que tout le monde reconnaît comme étant la première difficulté, à savoir le manque de confiance et le danger d'une attaque par surprise.

25. Deuxièmement, les propositions communes abordent le problème des armes nucléaires. Elles prévoient que, aussitôt qu'un système de contrôle approprié sera institué, la production des matières fissiles à des fins militaires sera arrêtée et les stocks existants de matières fissiles qui pourraient servir à la fabrication d'armes seront progressivement réduits par transfert au secteur civil. La plupart des spécialistes, y compris ceux de l'Union soviétique, reconnaissent qu'il n'existe pas de moyens sûrs de contrôler les stocks existants de matières fissiles et d'en empêcher l'usage clandestin. Mais il est possible, à notre avis, d'empêcher qu'aucune matière fissile produite dorénavant ne soit utilisée à des fins militaires. C'est ce que nous proposons de faire et cela en vaut assurément la peine.

26. Troisièmement, les propositions communes visent à suspendre les essais d'armes nucléaires pendant deux ans et davantage si l'on accomplit les progrès convenus en ce qui concerne les autres parties du programme.

27. Quatrièmement, les propositions communes prévoient une étude de l'espace interplanétaire, de façon que celui-ci serve uniquement à des fins pacifiques et non à des fins militaires. L'Union soviétique a annoncé qu'elle avait découvert les moyens d'utiliser cet espace pour provoquer partout d'énormes destructions. Cela n'a rien de nouveau. Les Etats-Unis savent également comment y arriver. Notre tâche est de veiller à ce que cela ne se produise pas.

28. Enfin, les propositions communes envisagent également de commencer à réduire les effectifs des forces armées et de placer une partie des stocks d'armements existants dans des dépôts sous contrôle international.

29. Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la question des essais, qui fait l'objet de nombreuses controverses. Nous nous efforçons de trouver, à l'aide d'expériences soigneusement contrôlées, le moyen d'éliminer les substances radio-actives dangereuses provenant de l'explosion d'armes thermonucléaires. Nous cherchons également à transformer les armes nucléaires en armes utilisables contre des objectifs déterminés,

convenant pour la défense contre des attaques lancées par des troupes, des sous-marins et des bombardiers, ainsi que pour l'interception de projectiles intercontinentaux.

30. Il semble que l'Union soviétique ne désire pas que les armes nucléaires soient ainsi perfectionnées et modifiées. Elle préfère, semble-t-il, que l'on puisse les dénoncer comme des armes de "terreur". Escompte-t-elle que, dans ces conditions, les gouvernements soumis à des influences morales et religieuses seront empêchés de les utiliser et que, n'ayant elle-même à tenir compte d'aucune considération morale ou religieuse de cette nature, elle aura alors entière liberté d'action et se réservera l'initiative d'employer ces armes? L'Union soviétique ne désire-t-elle pas que les armes nucléaires soient transformées en armes défensives efficaces, capables de repousser une attaque lancée par ceux qui disposent du potentiel humain le plus considérable?

31. Nous désirons réduire dans toute la mesure possible le danger d'une attaque par surprise et, par conséquent, le danger de guerre lui-même. Nous voulons que tout soit fait pour empêcher à l'avenir l'utilisation de matières fissiles à des fins militaires. Nous voulons que l'on commence à réduire les stocks existants d'armes nucléaires. Nous voulons que cesse le risque de voir les armes nucléaires se développer d'une manière désordonnée dans le monde entier et donner à des irresponsables une force malfaisante dont la seule perspective est épouvantable.

32. Mais si l'Union soviétique rejette toute inspection visant à prévenir une attaque par surprise, si elle rejette un système conçu à l'échelle mondiale pour mettre fin à la production de matières fissiles à des fins militaires, si elle rejette toute coopération destinée à prévenir le développement désordonné des armes nucléaires à travers le monde, si elle n'accepte pas que l'on commence à réduire de part et d'autre les stocks d'armes existants, nous doutons qu'il soit prudent de renoncer aux efforts que nous faisons en vue de transformer les armes nucléaires en armes défensives, utilisables contre des objectifs déterminés et exemptes de substances radio-actives.

33. Il est essentiel, bien entendu, que les essais d'armes nucléaires ne menacent pas par eux-mêmes la vie humaine. Les Etats-Unis placent cette question au premier rang de leurs préoccupations. Nous inviterons l'Organisation des Nations Unies à envoyer à l'un de nos prochains essais des observateurs qui pourront se rendre compte de la manière dont nous procédons.

34. En mars dernier, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont indiqué leur intention d'effectuer les essais d'armes nucléaires dans des conditions telles que la radio-activité dans le monde ne dépasse pas une fraction minimale de la quantité qui pourrait être dangereuse. En effet, comme chaque année un certain pourcentage de radio-activité disparaît, nous avons des raisons d'espérer que l'on pourra procéder à l'avenir aux expériences nécessaires sans que le niveau de la radio-activité dans le monde s'élève dans une mesure appréciable.

35. Les propositions communes que j'expose en ce moment sont le résultat d'efforts et de discussions qui ont duré des mois, des années même. Elles ont été présentées officiellement le 29 août 1957. Le représentant de l'Union soviétique les a rejetées immédiatement déclarant qu'il s'agissait là d'un "trompe-l'œil". Il a

réclamé ensuite la suspension des travaux du Sous-Comité du désarmement et il a refusé de donner son accord touchant la date à laquelle ils seraient repris. Nous ne pouvons croire que le rejet brutal, presque méprisant, de ces propositions par l'Union soviétique soit définitif. Jamais encore tant de nations, militairement aussi puissantes, ne se sont unies pour faire des propositions d'une portée aussi grande. Un gouvernement qui les rejetterait sur-le-champ assumerait devant le monde entier une responsabilité effrayante.

36. L'humanité a devant elle un avenir tragique s'il n'est pas mis fin à la menace de guerre. Cela signifierait que, pour survivre, les hommes devraient apprendre à vivre comme des troglodytes sous terre afin de se protéger contre la mort. Cela signifierait que l'homme serait réduit en esclavage par suite de l'augmentation rapide des dépenses résultant de la course aux armements. Cela voudrait dire aussi que la liberté de l'individu devrait céder le pas devant les exigences de sa simple survivance.

37. Les membres du Sous-Comité du désarmement qui représentent le monde libre rejettent une telle perspective. Ils acceptent ce que certains d'entre eux considèrent comme des sacrifices, et d'autres comme des risques, afin de tracer une voie qui permettra de réduire les risques de guerre, non seulement de guerre nucléaire, mais de toute guerre. Qu'aujourd'hui l'URSS refuse ou non de suivre cette voie, nous sommes persuadés que nos propositions n'auront pas été vaines. Même si l'Union soviétique les rejette, il ne faut pas, pour autant, les considérer comme mortes. Les principes dont elles s'inspirent sont viables et ils vivront.

38. Il est impossible de suspendre nos efforts en vue d'une solution du problème de la limitation des armements. A elles seules, les considérations économiques exigent que nous soulagions l'humanité qu'écrase le fardeau terrible de la course aux armements. En outre, il est indispensable de faire quelque chose pour avoir la certitude que le potentiel immense des armements actuels ne sera utilisé que pour la sécurité et jamais comme l'instrument d'une politique purement nationaliste.

39. Une cinquantaine de nations ont jusqu'ici conclu des pactes de défense collective, comme l'autorise l'Article 51 de la Charte. Un tel cadre est propice au développement et à l'application de ces principes. C'est en effet l'objet même de la sécurité collective que de permettre à chaque partie d'obtenir une plus grande sécurité avec moins d'armements. En Europe occidentale, par exemple, on trouve déjà, d'une part l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord [OTAN], qui prévoit des contributions en vue d'une défense commune et, d'autre part, le traité de 1954 pour l'Union européenne occidentale, qui prévoit une limitation des armements nationaux¹.

40. Si à l'échelle mondiale le progrès est impossible, qu'au moins les nations — chaque fois qu'elles le pourront — se rapprochent davantage afin que, dans les limites qu'impose la sécurité, nous puissions alléger le fardeau des armements et réduire les risques qu'ils font courir.

41. Il ne faut toutefois pas faire preuve de fatalisme et penser que la réponse donnée par l'Union soviétique, le mois dernier, est irrévocable. Dans son aide-mémoire du 27 avril 1954, l'URSS avait commencé par rejeter

¹ Protocole No 2 sur les forces de l'Union de l'Europe occidentale, signé à Paris, le 23 octobre 1954.

l'idée d'une Agence internationale de l'énergie atomique, qui, selon elle, visait à servir les seules "forces agressives". Nous avons persévéré alors; persévérons maintenant. Si l'Organisation des Nations Unies appuie de toute son autorité les principes énoncés dans les propositions communes, il n'est pas impossible que ces principes finissent par être universellement acceptés. L'enjeu est si élevé qu'aucune chance, si faible qu'elle soit, ne doit être négligée.

42. J'en viens maintenant au Moyen-Orient et j'évoquerai tout d'abord un passé que nous préférierions tous oublier, mais que nous n'osons pas oublier parce que, malheureusement, le passé se retrouve dans le présent.

43. Les maîtres de la Russie cherchent depuis longtemps à étendre leur domination sur le Moyen-Orient. En 1940, les dirigeants soviétiques, cherchant à se partager le monde avec Hitler, ont stipulé "que la région située au sud de Batoum et de Bakou, en direction générale du golfe Persique, est reconnue comme le centre des aspirations de l'Union soviétique". [*Communication de Molotov à l'ambassadeur d'Allemagne, en date du 25 novembre 1940.*] Dans la période qui a suivi immédiatement la guerre, l'Union soviétique a prolongé son occupation militaire de l'Iran; elle s'est efforcée d'obtenir la tutelle sur la Libye; elle a fomenté la subversion contre la Grèce.

44. Entre 1945 et 1949 cependant, c'est l'Europe occidentale qui a été le théâtre principal des activités soviétiques. En 1949, après l'adoption du plan Marshall et la conclusion du Traité de l'Atlantique nord, l'Union soviétique a tourné ses principaux efforts vers l'Extrême-Orient. Elle y a soutenu la révolution communiste en Chine, la guerre de Corée et la guerre d'Indochine.

45. En 1955, après la défense de la Corée par les Nations Unies, et la conclusion du Pacte pour la défense collective de l'Asie du Sud-Est et d'autres pactes défensifs, les dirigeants soviétiques ont dirigé de nouveau leur offensive contre le Moyen-Orient. Cette fois, ils ont essayé d'utiliser dans les pays arabes la technique recommandée par Staline et par Lénine pour amener l'"amalgame" — c'est le propre terme qu'ils ont employé — des prétendus "peuples coloniaux et non autonomes" dans l'orbite soviétique. Cette technique, comme l'a précisé Lénine, consiste à inciter les forces nationalistes à rompre tout lien avec l'Occident, de façon à rendre les pays intéressés à ce point dépendants de l'Union soviétique qu'ils soient entièrement à sa merci.

46. C'est ainsi qu'en 1955 les dirigeants soviétiques ont entrepris une propagande intensive pour persuader les nations arabes que grâce aux armes, aux techniciens et à l'appui politique soviétiques elles pourraient réaliser les ambitions des nationalistes extrémistes. Cet effort du communisme soviétique a donné des résultats en Syrie, où les armes du bloc soviétique ont été reçues avec allégresse et où le pouvoir politique est passé de plus en plus aux mains de ceux qui dépendent de Moscou. Les patriotes véritables ont été écartés du pouvoir par une campagne d'arrestations et d'intimidation. L'une des conséquences de cette situation est que la Turquie doit maintenant faire face à un danger militaire croissant tant sur sa frontière sud où il y a une concentration massive d'armes soviétiques en Syrie, que sur sa frontière nord où — comme l'autre mâchoire de l'étau — se trouvent déployées de puissantes forces soviétiques. La semaine dernière, l'Union soviétique a cherché à intimider la

Turquie afin de l'empêcher de prendre certaines mesures touchant ses forces de sécurité intérieures.

47. Je voudrais maintenant rappeler la position de l'Organisation au sujet de ce qu'on appelle l'agression indirecte. En 1949, l'Assemblée générale a adopté une résolution intitulée "Eléments essentiels de la paix" dans laquelle elle a invité toutes les nations "à s'abstenir de toute menace ou de tout acte, direct ou indirect, visant à compromettre la liberté, l'indépendance ou l'intégrité d'un Etat quel qu'il soit". [*Résolution 290 (IV).*] Seuls les cinq Etats du bloc soviétique ont voté contre cette résolution.

48. Les Etats-Unis ont constamment donné leur appui à la résolution sur les "Eléments essentiels de la paix". Ils l'ont fait, notamment, à propos du Moyen-Orient. En 1947, quand le communisme international cherchait à s'emparer de la Grèce et menaçait la Turquie, le président Truman, dans un discours prononcé le 12 mars de cette année, a déclaré que "les régimes totalitaires imposés aux peuples libres, par l'agression directe ou indirecte, sapent les bases de la paix internationale". Quand la menace soviétique sur le Moyen-Orient a repris dernièrement, le Congrès des Etats-Unis, dans une résolution commune adoptée le 9 mars 1957, a déclaré que "les Etats-Unis considèrent qu'il est d'une importance vitale, tant pour l'intérêt national que pour la paix mondiale, de maintenir l'indépendance et l'intégrité des nations du Moyen-Orient". Il a autorisé le Président à accorder une assistance économique et militaire aux nations du Moyen-Orient en vue de les aider à demeurer indépendantes. "Les Etats-Unis, a ajouté le Congrès, sont prêts à faire usage de leurs forces armées pour venir au secours de toute nation ou de tout groupe de nations qui, attaqué par un pays dominé par le communisme international, demanderait aide et assistance." Le 7 septembre 1957, le président Eisenhower a souligné le danger que présentait la situation en Syrie et a réaffirmé son intention "d'exercer quand le besoin s'en ferait sentir" l'autorité que lui conférait la résolution du Congrès.

49. Il semble qu'en violation de notre résolution intitulée "Eléments essentiels de la paix" les communistes soviétiques commettent ces "actes, directs ou indirects, visant à compromettre la liberté, l'indépendance ou l'intégrité" de certaines nations du Moyen-Orient. Nous croyons aussi que ces agissements soviétiques peuvent avoir pour effet — effet qui n'est peut-être pas voulu — d'amener ceux qui ont reçu des armes soviétiques à commettre des actes d'agression directe. Ceux qu'aveugle le sentiment de puissance que leur donnent les grandes quantités d'armes qu'ils ont reçues dernièrement du bloc soviétique, sont l'objet d'une propagande violente qui les incite à se jeter sur leurs voisins. Il y a là, à mon avis, une situation fort dangereuse.

50. Il va de soi qu'en l'occurrence la responsabilité primordiale incombe aux Etats Membres eux-mêmes. Ce sont eux qui devraient s'abstenir d'actes d'agression, directs ou indirects. Ce sont eux qui ont un droit inhérent de légitime défense, individuelle et collective. Rien de ce que peut faire l'Organisation ne devrait amener une nation libre à relâcher, ne fût-ce qu'un moment, sa vigilance ou les efforts qu'elle fait pour maintenir son intégrité et son indépendance réelles, aussi bien que l'intégrité et l'indépendance réelles des autres nations libres. Néanmoins, quand une situation comme celle qui existe maintenant dans le Moyen-Orient se présente, l'Assemblée générale devrait au

moins s'en saisir et en discuter. La discussion, comme le suggère la Charte au paragraphe 2 de l'Article 11, peut être salutaire en elle-même, et les Etats-Unis, compte tenu de cette discussion, se réservent de présenter des propositions concrètes.

51. Il est tragique que le Moyen-Orient si riche par sa culture et par ses traditions, que le Moyen-Orient qui apporte une si grande contribution au bien-être matériel et spirituel de l'ensemble du monde, soit bouleversé comme il l'est aujourd'hui. Les Etats-Unis sont prêts à contribuer généreusement au développement économique de cette région dans des conditions propres à favoriser et à renforcer la liberté et l'indépendance des nations. Cependant, cette perspective de liberté et de bien-être accrus ne sera pas réalisée tant que cette région sera considérée comme un lieu de conquête et comme une base d'où l'on pourra éventuellement partir pour dominer l'Europe, l'Asie et l'Afrique.

52. L'Organisation des Nations Unies n'est peut-être pas en mesure, avec les moyens matériels qu'elle peut mobiliser, de ramener le calme dans cette région. Mais nous, les Etats Membres, nous pouvons exercer notre influence. Pouvons-nous au moins faire cela et servir ainsi une nouvelle fois la cause de la paix, de l'espoir et du bonheur.

53. M. ADJEI (Ghana) [*traduit de l'anglais*] : Au nom de la délégation ghanéenne à la douzième session de l'Assemblée générale, je transmets aux Etats Membres le salut cordial du gouvernement et du peuple ghanéens. Les membres de ma délégation et moi-même sommes convaincus, Monsieur le Président, que sous votre direction, les débats de cette assemblée se dérouleront dans une atmosphère amicale et dans un esprit de bonne volonté, pour le plus grand bien de tous les peuples.

54. Le 6 mars de cette année, le Ghana est devenu un Etat libre, indépendant et souverain. Avant cette date, il était un territoire colonial connu sous le nom de Côte-de-l'Or et gouverné par le Royaume-Uni depuis près de 120 ans. Les vicissitudes de notre peuple sous le régime de l'administration coloniale au cours de cette longue période appartiennent désormais à l'histoire. Cependant, sous la direction éclairée de M. Kwame Nkrumah, premier ministre du Ghana, nous sommes parvenus à l'indépendance sans effusion de sang, grâce, au contraire, à des négociations pacifiques menées dans un esprit de tolérance, de compréhension mutuelle et de coopération par le peuple du Ghana et celui du Royaume-Uni.

55. Je dirais volontiers que c'est peut-être grâce à cette expérience que le nouvel Etat du Ghana peut espérer apporter une contribution utile à la solution des problèmes douloureux de l'humanité contemporaine et aussi peut-être aux efforts collectifs que nous déployons pour le maintien de la paix et de la sécurité entre les nations.

56. Le gouvernement et le peuple ghanéens ont une dette de gratitude envers l'Organisation des Nations Unies. C'est en effet parce que ses membres ont compris nos problèmes et ont agi en conséquence qu'il a été possible de trouver une solution réaliste et démocratique au problème du Togo sous administration britannique, qui est maintenant uni à l'Etat indépendant et souverain du Ghana par la volonté expresse du peuple togolais lui-même.

57. D'autre part, la plupart des pays représentés ici ont fait au Ghana le grand honneur d'envoyer des

délégations aux fêtes qui ont marqué l'indépendance de notre pays au début du mois de mars de cette année. Ceux des pays qui n'ont pu se faire représenter par une délégation nous ont fait le grand honneur de nous adresser leurs vœux.

58. Enfin, sur recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale a voté à l'unanimité, le 8 mars de cette année [668^{ème} séance], l'admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies. C'est cette mesure, par quoi s'expriment la bonne volonté et la confiance des Etats Membres, qui permet au nouvel Etat du Ghana d'être aujourd'hui représenté dans cette enceinte.

59. Pour les trois raisons que je viens d'exposer, le gouvernement et le peuple ghanéens considèrent que l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres ont fait un grand honneur au Ghana, et nous avons tout lieu d'en être reconnaissants. Notre premier ministre, M. Kwame Nkrumah, avait manifesté le désir d'assister à cette session ordinaire, la première depuis que notre pays a accédé à l'indépendance, la première depuis qu'il a été admis à l'ONU, afin de dire lui-même combien le gouvernement et le peuple ghanéens sont satisfaits et reconnaissants de tout ce que les Nations Unies ont fait pour nous jusqu'ici. M. Nkrumah regrette de ne pas pouvoir, à l'heure actuelle, se rendre à New-York en personne. Il a donc chargé ma délégation de dire combien il est reconnaissant, combien le gouvernement et le peuple ghanéens sont reconnaissants de l'appui apporté à leur pays.

60. Je suis en outre chargé de déclarer que mon gouvernement s'efforcera de défendre les buts et principes des Nations Unies, tels qu'ils sont exposés dans la Charte, et qu'il est décidé à soutenir la mise en œuvre des décisions de l'Organisation. Le Ghana est résolu à apporter sa contribution, si petite qu'elle soit, à l'effort collectif en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

61. Nous sommes convaincus que l'esprit de coopération de tous les Etats Membres nous permettra d'œuvrer de concert pour que l'Organisation des Nations Unies réponde aux espoirs de millions d'hommes de par le monde et que notre génération et les générations futures puissent vivre ensemble dans la paix et la sécurité, dans l'harmonie et la prospérité.

62. Dans ses relations avec les autres Etats, le Ghana désire poursuivre une politique de paix, d'amitié et de bon voisinage. Nous entendons cultiver et maintenir des relations amicales avec toutes les nations du monde et n'être l'ennemi de personne. Quelle que soit la manière dont ils conçoivent les problèmes nationaux ou internationaux, nous sommes convaincus que les peuples devraient pouvoir faire preuve à l'avenir de compréhension et de tolérance dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et pour le bien de l'humanité tout entière.

63. Comme notre premier ministre n'a cessé de le proclamer, notre indépendance n'aura de sens que si elle est liée de très près à la liberté de toutes les nations sœurs du continent africain qui luttent encore pour s'affranchir de la domination coloniale étrangère. A cet égard, le Ghana a des responsabilités et des obligations particulières envers tous les peuples africains ou les peuples de descendance africaine qui, de par le monde, luttent encore pour se dégager de la domination étrangère ou même qui, uniquement à cause de la couleur de leur peau, se voient refuser la jouissance des droits civils et politiques les plus élé-

mentaires que la Constitution des Etats dont ils sont les ressortissants garantit à tous les citoyens.

64. Les Etats Membres de l'Organisation noteront que le Ghana, Etat nouveau, se préoccupe de la liberté de tous les peuples africains et aussi du sort qui est fait à tous les hommes et les femmes de descendance africaine, où qu'ils se trouvent dans le monde. Nous faisons appel à la conscience des nations, grandes et petites, pour qu'elles participent à la croisade en faveur du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies.

65. Aux yeux de ma délégation, certains incidents ou situations qui semblent relever de la compétence nationale des Etats ou sont interprétés comme en relevant, peuvent constituer un danger en puissance ou une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous estimons qu'il peut y avoir agression contre l'humanité même quand la force armée n'est pas utilisée. Nous estimons, de même, qu'il y a agression lorsque, serait-ce à l'intérieur d'un Etat, la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales est refusée à une partie de la population pour des raisons de race ou de couleur, comme c'est le cas aujourd'hui dans certains pays. Peut-être, si l'on tire les conséquences de ce raisonnement, serait-il nécessaire d'examiner et de définir à nouveau la théorie tout entière de l'agression dans le domaine des relations internationales.

66. Devenu indépendant, le Ghana, de sa propre volonté, a décidé de faire partie du Commonwealth. Nous sommes heureux de faire partie de cette association libre d'Etats indépendants, parce que, selon nous, le Commonwealth illustre la manière dont des nations libres et égales peuvent s'associer pour renforcer la paix et la sécurité internationales, et nous entendons donner notre appui à une telle organisation tant qu'elle s'inspirera des règles fondées sur des principes véritablement démocratiques et sur le respect de la souveraineté nationale.

67. Le Gouvernement ghanéen espère que, grâce à la coopération entre les Etats indépendants d'Afrique, une personnalité africaine pourra se faire jour dans les affaires internationales. C'est dans cet espoir que nous avons voulu organiser une conférence des représentants de tous les pays indépendants d'Afrique. Cette conférence, qui aura probablement lieu au Ghana au début de l'année prochaine, doit répondre à un besoin: fournir aux représentants des Etats indépendants d'Afrique l'occasion de se rencontrer afin de procéder à un échange d'idées et d'examiner les problèmes qui préoccupent et intéressent l'ensemble des peuples africains. Nous espérons que les débats de cette conférence profiteront non seulement aux Etats indépendants qui y prendront part, mais aussi aux millions de nos frères africains qui, dans d'autres régions du continent, luttent encore pour se libérer de la domination étrangère.

68. Les relations que nous avons eues avec l'Organisation des Nations Unies avant même que le Ghana ne devienne indépendant ont établi entre nous et l'ONU une tradition de coopération et de rapports cordiaux. Le Gouvernement ghanéen espère que ces bonnes relations ne feront que s'affermir maintenant que le Ghana est indépendant.

69. Au nom du gouvernement et du peuple ghanéens, ma délégation tient à féliciter l'Organisation des Nations Unies et ses diverses institutions pour l'œuvre

accomplie jusqu'ici; nous espérons que tous les Etats Membres continueront de participer à l'effort commun pour le maintien de la paix dans le monde.

70. Nous avons foi dans la dignité de la personne humaine et dans la vitalité inépuisable de l'esprit humain. Le Ghana coopérera avec tous les Etats de cette assemblée des nations afin d'établir une communauté mondiale dans la paix et la sécurité.

71. M. FUJIYAMA (Japon) [*traduit de l'anglais*²]: Je tiens tout d'abord à adresser les félicitations de ma délégation à sir Leslie Munro à l'occasion de son élection à la présidence de la douzième session de l'Assemblée générale. Les félicitations sincères que nous vous adressons, Monsieur le Président, sont l'expression de la satisfaction profonde que nous éprouvons à la suite de votre élection à ces fonctions particulièrement élevées. Le pays que vous représentez, la Nouvelle-Zélande, est notre voisin dans la région du Pacifique. Etant donné les services éminents que vous avez rendus à l'Organisation des Nations Unies, votre intégrité et votre sagesse bien connues, le peuple japonais est certain que vous vous acquitterez avec honneur des lourdes responsabilités inhérentes à ces hautes fonctions. Nous tenons également à rendre un hommage tout particulier à M. Charles Malik, ministre des affaires étrangères du Liban, pour la magnanimité dont il a fait preuve lors de l'élection du Président de la présente session.

72. La politique de mon gouvernement est dictée par le respect des principes et de l'esprit de la Charte des Nations Unies. Le peuple japonais souhaite ardemment voir les fondements de l'Organisation s'affermir toujours davantage et les Nations Unies continuer de se transformer — en fait comme en nom — en un instrument toujours plus puissant pour le maintien de la paix mondiale. Conformément à cette politique fondamentale et en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté des nations d'Asie, mon pays désire prendre part à toutes les activités des différents organes des Nations Unies et, par ses actes, prouver sa volonté de coopérer de toutes ses forces aux efforts que déploie l'Organisation pour assurer et maintenir la paix mondiale.

73. A l'occasion de l'ouverture de la douzième session de l'Assemblée générale, je voudrais exposer les vues de la délégation japonaise sur les divers problèmes qui se posent à l'Organisation des Nations Unies.

74. Il y a lieu de se féliciter qu'à sa onzième session — qui a suivi une session extraordinaire d'urgence — l'Assemblée générale ait réussi à mettre fin aux hostilités dans le Moyen-Orient et que le canal de Suez, à la suite de cet acte historique, soit de nouveau ouvert à la navigation. Nous sommes convaincus que ce succès a accru dans une mesure appréciable l'autorité et le prestige de l'Organisation des Nations Unies. Mais, tout en louant ce qui a été fait, nous ajouterons que l'Organisation ne doit pas relâcher sa vigilance; elle doit veiller au maintien de la paix qu'elle a rétablie.

75. Ma délégation tient à profiter de cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés lorsque la situation au Moyen-Orient était particulièrement grave. Elle désire également exprimer sa gratitude à la délégation du Canada, qui a proposé [*563ème séance*] l'envoi dans cette région troublée d'une Force d'urgence des

² L'orateur s'est exprimé en japonais; la version anglaise de son discours a été communiquée par la délégation.

Nations Unies, ainsi qu'aux délégations de tous les pays qui ont pris part à la constitution de cette force.

76. La délégation japonaise est convaincue qu'aussi longtemps que la liberté et la justice ne seront pas solidement fondées sur les principes démocratiques, la paix ne pourra pas être assurée dans le monde. Je ne puis m'empêcher, dans cet ordre d'idées, de rappeler le sort malheureux de la Hongrie. Depuis l'automne dernier, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions concernant le règlement de la question de Hongrie et elle a recommandé, conformément à l'esprit de la Charte, des mesures justes et équitables aux parties intéressées. Mais elle n'est pas parvenue à obtenir les résultats que nous espérons si vivement.

77. Le fait que les recommandations de l'Assemblée générale n'ont pas un caractère obligatoire et que leur mise en œuvre dépend de la bonne volonté des parties intéressées marque les limites actuelles de son autorité. Quoiqu'il en soit, nous ne devons pas oublier cette expérience regrettable. Elle doit nous servir de leçon, car elle nous montre qu'il est nécessaire de renforcer les pouvoirs de l'Assemblée et d'examiner très sérieusement cette question. A cet égard, la délégation japonaise fait sien le rapport du Secrétaire général. Nous espérons sincèrement que, lorsque se présentera l'occasion de reviser la Charte, tous les Etats Membres feront preuve, dans l'intérêt de la paix mondiale, d'un jugement sûr et d'un réel désir de la rendre plus efficace.

78. La paix et la sécurité du monde posent essentiellement le même problème et sont inséparables. Partant de cette prémisse incontestable, j'estime que tous les Etats devraient, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, joindre leurs efforts pour obtenir une réduction des armements, en particulier la suppression des armes nucléaires, et rendre possible l'institution d'un système de contrôle international efficace.

79. Le peuple et le gouvernement japonais ont suivi avec un grand espoir et un vif intérêt les travaux du Sous-Comité de la Commission du désarmement quand ceux-ci ont repris, après la suspension de la onzième session de l'Assemblée générale. Des réunions du Sous-Comité se dégageait nettement l'impression que les positions des puissances intéressées, pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, se rapprochaient enfin. Les peuples du monde espéraient qu'un accord général ou partiel sur le désarmement, propre à garantir la sécurité internationale, mettrait un terme au cauchemar incessant de la guerre nucléaire.

80. Mais, à notre grande déception, le Sous-Comité n'avait obtenu aucun résultat positif au moment où l'Assemblée a ouvert sa douzième session. Le peuple japonais, mieux qu'aucun autre, sait, par l'expérience, ce que sont les horreurs de la guerre nucléaire. Il est fermement convaincu que son devoir, d'un point de vue purement humanitaire, est de proposer et d'appuyer toutes mesures tendant à résoudre ce grave problème, de telle sorte que les hommes du monde entier soient à jamais libérés de la tragédie indescriptible qu'engendre la guerre nucléaire.

81. Il est de notre devoir à tous de reconnaître pleinement cette vérité fondamentale: tout l'avenir de l'humanité dépend du désarmement; c'est, actuellement, le plus grand problème que l'Organisation des Nations Unies ait à résoudre. Nous sommes à un tournant: nous laisserons-nous mener à la ruine ou bien connaissons-nous une ère d'abondance? La question est beaucoup trop grave pour être du seul ressort

des quelques nations qui participent actuellement aux discussions. Elle concerne dans la même mesure tous les Etats Membres et elle fait l'objet des préoccupations incessantes de l'humanité tout entière. Les considérations d'ordre tactique et stratégique des grandes puissances intéressées ne peuvent et ne doivent pas dicter les mesures à prendre. Nous devons dénoncer résolument toute tentative, de la part d'une nation quelconque, pour se servir des négociations sur le désarmement à des fins de propagande politique. Nous devons être profondément sensibles, par le cœur et par l'esprit, au fait que le sort de l'humanité dépend, à n'en pas douter, du succès ou de l'échec de nos efforts pour résoudre ce problème. Je fais appel aux grandes puissances intéressées pour qu'elles s'efforcent, dans un véritable sentiment d'humilité, de surmonter tous les obstacles politiques et cherchent à résoudre rapidement ce problème dans un climat de conciliation et de confiance mutuelle.

82. Etant donné l'importance et la complexité des questions qui se posent, il serait souhaitable de rechercher, comme base d'un règlement, un accord général qui offre une solution équilibrée des différents aspects du problème du désarmement. La délégation japonaise se félicite que les propositions occidentales, tout en soulignant ce point, prévoient également la cessation des expériences nucléaires. Le peuple et le gouvernement japonais, se fondant sur leur propre expérience et pour des raisons humanitaires, attachent une grande importance à la cessation des explosions nucléaires. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une question qui revêt une urgence bien plus grande que les autres aspects du problème du désarmement. Le Gouvernement japonais estime que la cessation des expériences, pour autant que soient remplies certaines conditions nécessaires, telles que l'établissement d'un système de contrôle et d'inspection, et pour autant que les puissances intéressées fassent preuve de bonne volonté et de confiance les unes envers les autres, aura certainement d'heureuses répercussions sur l'ensemble du problème du désarmement. La délégation japonaise fera donc tout son possible pour que à cette douzième session, l'Assemblée générale parvienne, d'une façon ou d'une autre, à un règlement.

83. Bien que, dans le domaine du désarmement, aucun accord n'ait jusqu'ici pu se faire sur le contrôle des matières nucléaires utilisées à des fins militaires, il est très encourageant de constater que, pour ce qui est de l'utilisation pacifique de ces matières, l'Organisation des Nations Unies dispose maintenant d'un système de contrôle. Espérons sincèrement que, une fois mise sur pied, l'Agence internationale de l'énergie atomique appuiera énergiquement nos efforts pour aboutir à l'interdiction de la fabrication des armes nucléaires.

84. La délégation japonaise s'associe aux autres délégations pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à un nouvel Etat indépendant, la Fédération de Malaisie, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, dont l'admission a suivi celle du Ghana. Je suis certain qu'à la faveur de cette glorieuse indépendance, le nouvel Etat s'engagera sur la voie du progrès et de la prospérité et qu'il jouera, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, un rôle important dans l'établissement de la paix et de la liberté du monde.

85. Il y a aujourd'hui un problème commun à tous les peuples de l'Asie et de l'Afrique: celui de leur indépendance nationale et de leurs aspirations au progrès

social et économique, base de leur indépendance politique. Le peuple japonais rend un vif hommage aux peuples de ces régions pour la volonté qu'ils manifestent de forger leur avenir par leurs propres efforts, en vue de parvenir à une liberté et à une indépendance véritables et de connaître une vie meilleure. En tant que membre de la communauté des pays d'Asie, le peuple japonais considère avec une profonde sympathie les espoirs et les aspirations de ces peuples. Il est inutile de dire que cette indépendance doit être fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ainsi que sur l'esprit de la Charte des Nations Unies. La délégation japonaise est convaincue que, lorsqu'il s'agit de régler des différends qui mettent en cause le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il convient de respecter pleinement les aspirations des peuples, et qu'il y a lieu de se préoccuper en premier lieu de leur assurer les libertés et droits fondamentaux de l'homme et de favoriser leur bien-être. Un régime qui ne tient pas compte de leurs aspirations ne durera jamais; il s'effondrera inévitablement. Qui plus est, il risque de devenir une menace pour la paix. Une fois le respect de ce principe assuré, j'estime qu'il conviendrait d'étudier des formules déterminées de règlement en tenant compte des circonstances historiques et de la situation de chaque peuple en particulier. Nous sommes d'avis, par ailleurs, que les peuples qui sont engagés sur la voie de l'indépendance ont également pour devoir de renoncer à toute étroitesse d'esprit et à tout acte arbitraire et de s'efforcer de progresser sur les plans politique, économique et social dans un esprit de tolérance et de confiance.

86. A l'occasion de l'admission du nouvel Etat indépendant qu'est la Fédération de Malaisie, je ne puis m'empêcher de songer au problème des Etats divisés, qui continue à se poser à l'heure actuelle, 12 ans après la fin de la guerre. Je ne puis dissimuler ma profonde sympathie pour la République de Corée, le Viet-Nam et la République fédérale d'Allemagne. Je fais une prière fervente pour que ces pays retrouvent rapidement leur unité dans la liberté, par des moyens démocratiques et pacifiques, et pour qu'ils prennent place parmi nous en qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies.

87. Je voudrais maintenant exposer les vues de ma délégation au sujet des tendances économiques qui se sont manifestées récemment dans le monde, ainsi que sur le problème des régions dites sous-développées.

88. Dans l'ensemble, le commerce international s'est considérablement accru au cours de ces dernières années. Cependant, malgré cette expansion, nous ne pouvons nous empêcher de noter certaines tendances dangereuses. Il y a un fossé entre la situation des pays fortement industrialisés, dont le commerce se développe, et celle des pays sous-développés. Les exportations de denrées alimentaires et de matières premières agricoles à destination des pays fortement industrialisés, dont les pays sous-développés sont tributaires dans une si large mesure pour leur subsistance, restent stagnantes, quand elles n'accusent pas une diminution. Si cette tendance persiste, le déséquilibre dans le rythme du développement économique des uns et des autres ne cessera d'augmenter et il se peut qu'il devienne une cause d'instabilité politique et économique dans le monde.

89. Liée à cette tendance, il est une autre question qui requiert notre attention. Il s'agit de l'aggravation récente de la situation de la balance en dollars de la plupart des pays du monde. Elle est particulièrement

accusée dans les pays sous-développés de l'Asie du Sud-Est. Cet état de choses est essentiellement imputable aux changements qui se sont produits depuis la guerre dans la structure des échanges commerciaux, mais il faut reconnaître que les pays sous-développés auront besoin de beaucoup de temps pour s'adapter à ces changements. Aussi, si l'on veut éviter que le déséquilibre ne continue à s'accroître, les pays avancés doivent-ils eux-mêmes prendre l'initiative et faire des efforts concrets pour remédier à cette situation. Pour ce qui est des moyens à utiliser à cette fin, je me permets de dire qu'il n'y a qu'une solution: elle consiste, pour les pays avancés, à s'efforcer autant que possible de supprimer les obstacles aux importations et, en même temps, à favoriser le courant des capitaux publics et privés vers les pays sous-développés. La délégation japonaise espère sincèrement que l'on se rendra de mieux en mieux compte des dangers de cet état de choses, particulièrement dans les pays dont la balance commerciale continue à accuser un excédent considérable des exportations sur les importations et qui disposent de réserves très importantes de devises étrangères.

90. D'autre part, ma délégation ne peut perdre de vue le fait que les investissements et l'assistance technique, si nécessaires aux progrès des régions sous-développées, n'évoluent pas de façon satisfaisante, et que cela est dû, selon toute vraisemblance, à diverses considérations d'ordre politique. Si l'on veut maintenir et renforcer la paix du monde, on ne peut négliger le développement et le progrès des régions sous-développées au profit de considérations politiques immédiates. C'est pourquoi je considère avec beaucoup de respect les efforts persistants et énergiques que l'Organisation des Nations Unies déploie en vue d'établir le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. La délégation japonaise attend avec espoir le moment — proche, nous en sommes certains — où les pays intéressés auront terminé leurs délibérations au sujet de ce programme et le mettront en œuvre, après de soigneux préparatifs pour assurer des résultats concrets.

91. Il ne peut y avoir de paix dans le monde s'il n'y en a pas en Asie. Et il n'y aura pas de paix en Asie si on ne lui apporte pas la prospérité économique et le bien-être. Mon pays est résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser la prospérité économique et le bien-être dans cette région en collaborant non seulement avec les pays de l'Asie, mais aussi avec les pays amis des autres régions du monde.

92. Je voudrais dire maintenant quelques mots au sujet de la libéralisation des échanges commerciaux. La suppression des barrières artificielles et des autres obstacles imposés au commerce pour des motifs égoïstes constitue une condition essentielle de la prospérité et de la stabilité économique du monde. La délégation japonaise suit avec un vif intérêt l'action de l'Organisation des Nations Unies dans cette importante sphère d'activité. Nous voudrions attirer l'attention des autres représentants sur le fait que la coopération entre les nations par les échanges commerciaux est le seul moyen d'assurer la subsistance de tous les peuples du monde.

93. Enfin, je dirai quelques mots du problème démographique. Il y a aujourd'hui, dans le monde, des pays qui ont atteint la limite de leur développement interne et qui souffrent de la surpopulation; il y en a d'autres qui, disposant de terres inexploitées et de ressources qu'ils n'ont pas encore mises en

valeur, manquent de bras et désirent, par conséquent, accueillir des immigrants. Je suis convaincu que l'Organisation des Nations Unies peut jouer le rôle d'intermédiaire entre ces deux groupes de pays. J'espère sincèrement que l'Organisation des Nations Unies, par l'entremise de ses divers organismes, agissant au nom des régions qui réclament de la main-d'œuvre et avec le concours des pays intéressés, prêtera ses bons offices en vue d'assurer, au bénéfice de tous les intéressés, l'utilisation de la main-d'œuvre, des moyens techniques et des capitaux excédentaires. J'espère également que le jour viendra où les mouvements de population dans le monde ne se heurteront plus à aucune entrave. Ma délégation exprime cet espoir parce qu'elle est convaincue que la solution du problème

démographique ne concerne pas seulement les pays directement intéressés. Elle contribuera également à assurer le bien-être général dans le monde entier.

94. J'ai exposé l'essentiel du point de vue et des espoirs de la délégation japonaise touchant les problèmes qu'elle juge être les principaux parmi ceux qui se posent à l'Assemblée générale, à cette douzième session.

95. Monsieur le Président, j'espère que la session dont vous dirigez les travaux sera couronnée de succès. La délégation japonaise vous donne l'assurance qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'il en soit ainsi.

La séance est levée à 12 h. 15.